



Déclaration au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande (CANZ) lors de la

trentième session de la Conférence des États parties

**POINT 9 D) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES
CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Cette année, à chaque session du Conseil exécutif, la Russie a pris la parole pour reprocher aux États parties de monopoliser le débat en condamnant ses actions en Ukraine et en l'accusant d'avoir empoisonné au Novitchok Sergueï et Ioulia Skripal ainsi que Alexeï Navalny. Les délégués russes affirment qu'ils ne disposent pas d'un « temps de parole égal » pour présenter leurs arguments. Cependant, en tant qu'observateur, la Russie s'exprime plus que tout autre État partie à l'exception du Président, et plus que tout autre membre ou observateur.

Il est de la responsabilité des États parties de condamner avec force les violations flagrantes de la Convention.

Nos pays cesseront de dénoncer la Russie lorsque celle-ci changera de comportement, c'est-à-dire lorsqu'elle respectera davantage la Convention.

Pour l'instant, nous demeurons profondément préoccupés par les informations crédibles faisant régulièrement état de l'emploi d'armes chimiques dans sa guerre d'agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine. À cet égard, nous constatons l'utilisation de plus en plus fréquente d'agents de lutte antièmeute sur les lignes de front. En effet, trois rapports résultant des visites d'assistance technique du Secrétariat technique ont confirmé la présence de ces agents et de produits de dégradation dans des échantillons prélevés à proximité de sites attaqués par les forces russes. En juillet, les services de renseignement allemands et néerlandais ont également publié leurs conclusions selon lesquelles la production et l'emploi d'armes chimiques à grande échelle par la Russie non seulement continuent, mais aussi s'intensifient.

Nos pays appuient la demande officielle de l'Ukraine pour que le Directeur général mette en place un mécanisme indépendant et impartial chargé d'enquêter sur l'emploi présumé d'armes chimiques sur son territoire et d'identifier les responsables. L'attribution de la responsabilité n'est pas facultative : elle fait partie intégrante du mandat de l'Organisation.

La Russie a utilisé des agents chimiques dans les tentatives d'assassinat de Sergueï Skripal et Alexeï Navalny. Elle l'a nié et a demandé, puis refusé, l'aide de l'OIAC pour enquêter sur l'empoisonnement de M. Navalny.

Un État partie faisant l'objet d'une enquête crédible sur l'emploi d'armes chimiques ne devrait pas pouvoir siéger au Conseil exécutif.

Monsieur le Président, l'emploi présumé de ces armes contre l'Ukraine ne se limite pas à quelques incidents isolés, mais s'inscrit dans une escalade. La Russie peut choisir de ne pas recourir à des agents de lutte antièmeute en tant que moyens de guerre. Elle peut se retirer du territoire ukrainien.

Nous déplorons ses tentatives pour nier les faits, détourner l'attention et désinformer.

Nos pays condamnent avec la plus grande fermeté l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, par quiconque et en toutes circonstances, y compris par la Russie.

Les actions de la Russie portent préjudice à cette Organisation et sapent les efforts pour interdire l'emploi d'armes chimiques dans le monde, alors que nous nous devons tous de défendre cette interdiction.

Je vous remercie, Monsieur le Président.